Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 035-200064483-20260928-2026_09_28_14-DE

CHÂTEAUGIRON
COMMUNE NOUVELLE DE CHÂTEAUGIRON, OSSÉ ET SAINT-AUBIN DU PAVAIL

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
Séance du 28 septembre 2026

N° 2026/09/28/14

Nombre de conseillers en exercice : **33** *Nombre de présents* : **25** *Nombre de votants* : **33**	*Date de convocation :* *22 septembre 2026*

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Châteaugiron sous la présidence de Madame Anne-Marie ECHELARD, Maire de Châteaugiron.

Présents :			
Catherine TAUPIN	Jean-Marc LÉVÊQUE	Tiphany LANGOUMOIS	Olivier DUDA
Séverine MAYEUX	Ludovic LONCLE	Christophe REBULARD	Bertrand TANGUILLE
Bruno VETTIER	Sandrine GUEGUEN	David KELDERMANS	Nicolas ANGER
Arnaud BOMPOIL	Emilie GAUDRÉ	François BRISSIER	Clémentine JULIEN
Samuel LEFEUVRE	Olivier BODIN	Bénédicte PINARD	Laurent CHAUSSERAY
Solenn ROUGERIE	Marie GUERINEL (jusqu'au point 10)	Schirel LEMONNE (jusqu'au point 8)	Stéphane KERSULEC

Absents :	
Jean-Charles BRIAND donne pouvoir à Olivier DUDA	Stéphanie DOUESSIN donne pouvoir à Sandrine GUEGUEN
Isabelle CHARPENTIER donne pouvoir à Laetitia MIRALLÈS	Lisa BOISRAMÉ donne pouvoir à Samuel LEFEUVRE
Ludivine ROUAUT donne pouvoir à Clémentine JULIEN	Schirel LEMONNE donne pouvoir à Olivier BODIN (à son départ)
Marie GUERINEL donne pouvoir à Stéphane KERSULEC (à son départ)	Romane GALLIAN donne pouvoir à Christophe REBULARD

Secrétaire de séance désignée : Madame Tiphany LANGOUMOIS

Objet : Fête du jeu 2026 – Prise en charge financière de l'intervention d'un agent du Pays de Châteaugiron Communauté

Rapporteur : Catherine TAUPIN

Vu le Code général de la fonction publique, notamment ses dispositions relatives à la mise à disposition des fonctionnaires territoriaux ;
Vu le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux ;
Vu la convention de mise à disposition conclue entre le Pays de Châteaugiron Communauté et la commune de Châteaugiron pour l'intervention ponctuelle d'un agent communautaire à l'occasion de la Fête du jeu 2026 (Annexe 1.14) ;
Considérant que la commune de Châteaugiron a organisé la Fête du jeu le dimanche 20 septembre 2026 ;
Considérant qu'à cette occasion, un agent relevant du cadre d'emplois des assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques, employé par le Pays de Châteaugiron Communauté, est intervenu pour assurer l'animation d'un stand de jeux vidéo ;
Considérant que cette intervention concourait à la fois au bon déroulement de la manifestation municipale et à la valorisation de l'offre de jeux vidéo du réseau intercommunal des médiathèques ;
Considérant que la convention prévoit le remboursement par la commune des heures supplémentaires effectivement réalisées dans le cadre de cette intervention, majorations applicables comprises, ainsi que, le cas échéant, des frais directement liés à la mission dûment justifiés ;

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 035-200064483-20260928-2026_09_28_14-DE

Considérant que le Pays de Châteaugiron Communauté transmettra à la commune l'état récapitulatif des heures réalisées et, le cas échéant, les justificatifs des frais pris en charge

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **Prend acte de l'intervention ponctuelle, le dimanche 20 septembre 2026, d'un agent du Pays de Châteaugiron Communauté à l'occasion de la Fête du jeu organisée par la commune de Châteaugiron.**
- **Approuve la prise en charge financière par la commune des dépenses résultant de cette intervention, dans les conditions prévues par la convention conclue entre la commune et le Pays de Châteaugiron Communauté.**
- **Précise que cette prise en charge portera sur les heures supplémentaires effectivement réalisées par l'agent, majorations applicables comprises, sur la base de l'état récapitulatif transmis par le Pays de Châteaugiron Communauté.**
- **Précise que la commune prendra également en charge, sur présentation des justificatifs nécessaires, les éventuels frais directement liés à la mission, conformément aux stipulations de la convention.**
- **Autorise Mme la Maire à procéder à la liquidation et au mandatement des sommes dues au Pays de Châteaugiron Communauté, dans la limite des crédits disponibles ou après inscription des crédits nécessaires au budget communal.**
- **Autorise Mme la Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.**

Pour Copie Conforme,
La Maire,

MAIRIE de CHÂTEAUGIRON (ILLE-et-VILAINE)

Anne-Marie ECHELARD

La secrétaire de séance,

L'Adjointe déléguée à l'Enfance, à la Jeunesse et à la Parentalité

Tiphany LANGOUMOIS

Tiphany LANGOUMOIS